Communication publicitaire

Obligations • ISR • Engagé •

Ecofi Contrat Solidaire

Pionnier et leader de la finance solidaire, le Groupe Crédit Coopératif est aussi le 1er collecteur d'épargne solidaire. C'est tout naturellement que nous innovons avec un FCP "pur solidaire".

Classification SFDR
Article 9

Horizon d'investissement
5 ans

Risque*
1 2 3 4 5 6 7

Profil du fonds

Titres solidaires	70 % (35 % minimum)
Produits de taux	30 %

Répondre au développement des fonds solidaires

Toute entreprise disposant d'un Plan d'Epargne Entreprise ou d'un PERCO a, depuis janvier 2010, l'obligation d'inclure dans son offre au moins un FCPE solidaire. Cette évolution de la réglementation, conjuguée à la volonté de certains investisseurs de donner une plus grande utilité sociale à leur épargne, a permis un fort développement des encours solidaires. L'épargne solidaire dans son ensemble représente aujourd'hui plus de 30 milliards d'euros, soit une progression de 15 % sur un an**.

Mais les investissements en titres solidaires ne sont pas toujours aisés... Comment analyser et suivre les entreprises solidaires ? Comment obtenir une diversification et une liquidité suffisante ?

Une solution innovante

Ecofi Contrat Solidaire est un OPC qui a obtenu de la Préfecture de Paris l'agrément d'entreprise solidaire. Il est ainsi investi au minimum à 35 % en titres solidaires, avec la vocation d'être investi en moyenne à hauteur de 70 %.

Une solution souple

Avec Ecofi Contrat Solidaire, vous bénéficiez de l'expertise d'Ecofi dans la gestion des fonds solidaires, renforcée par son appartenance au Crédit Coopératif, banque de l'économie sociale. Vous avez ainsi accès à :

- une diversification de vos investissements. Plus de 40 entreprises solidaires peuvent être financées grâce à Ecofi Contrat Solidaire, dans de nombreux secteurs d'activité (emploi ; social et logement social ; environnement ; solidarité internationale) ;
- l'expertise d'Ecofi dans la gestion administrative des titres solidaires ;
- une grande liquidité puisque vous investissez dans un OPC, ce qui n'est pas le cas avec un investissement en direct dans les entreprises solidaires.

Une solution rassurante

Vous bénéficiez de l'expertise des équipes d'Ecofi et du Crédit Coopératif dans l'analyse et le suivi des entreprises solidaires. De plus, Ecofi bénéficie d'une convention de liquidité avec le Crédit Coopératif pour ses investissements solidaires.

La partie non solidaire est investie, de manière prudente, en produits de taux à court terme, avec une gestion ISR.

Un reporting transparent

Un reporting présente les entreprises solidaires dans lesquelles Ecofi Contrat Solidaire est investi. Vous connaissez ainsi les entreprises solidaires que le FCP soutient.

> **Comme tous les fonds éthiques et solidaires d'Ecofi, Ecofi Contrat Solidaire bénéficie d'une gestion socialement responsable pour la partie non solidaire. Celle-ci consiste, à partir des analyses de nos équipes en interne, à privilégier les entreprises les plus responsables d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG) et d'exclure les plus controversées.**



Cesare VITALI
Directeur de la gestion éthique et solidaire

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.

** Source : Baromètre Finansol au 31/12/2024.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d'Etat. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Ecofi Contrat Solidaire en bref

- Une entreprise solidaire sous forme de FCP
- Un investissement solidaire diversifié tant en nombre d'entreprises qu'en secteurs d'activité
- Une gestion de la poche "non solidaire" qui intègre les critères ESG

Comment ça marche ?

Vous investissez par exemple 3 % dans Ecofi Contrat Solidaire

Ces 3 % sont considérés comme des investissements solidaires

La totalité de l'investissement dans Ecofi Contrat Solidaire est solidaire

Ecofi Contrat Solidaire est un fonds à impact selon la définition de l'Institut de la Finance Durable.
Le fonds adhère aux trois principes de l'impact : intentionnalité, additionnalité, mesure.

Qu'est-ce qu'une entreprise solidaire ?

Une entreprise solidaire est une entité qui a obtenu l'agrément « d'entreprise solidaire d'utilité sociale » auprès de sa préfecture. Pour cela, elle doit respecter les conditions suivantes :

- l'entreprise doit avoir pour objectif principal la recherche d'une utilité sociale, par exemple apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique, sociale ou personnelle ;
- l'objectif d'utilité sociale et la politique de rémunération de l'entreprise doivent figurer dans les statuts ;
- le résultat de l'entreprise doit être impacté de manière significative par l'objectif d'utilité sociale ;
- les sommes versées aux 5 salariés ou dirigeants les mieux rémunérés, y compris les primes, ne doivent pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le SMIC ;
- les sommes verséesau salarié ou dirigeant le mieux rémunéré, y compris les primes, ne doivent pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC ;
- les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

[1] Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Une solution d'externalisation de la gestion solidaire pour l'épargne salariale
- Un FCP innovant unique
- Une diversité d'entreprises solidaires
- Une liquidité hebdomadaire
- Une gestion ISR exigeante
- Une gestion de la poche non solidaire sur des émetteurs de qualité "investment grade"

Inconvénients et risques

- Risque lié aux investissements solidaires
- Risque de perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque crédit
- Risque taux sur la partie non solidaire
- Risque de liquidité et de contrepartie
- Risque lié à la gestion des garanties

Caractéristiques

Forme juridique : Fonds professionnel spécialisé
Classification SFDR : Article 9. Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de la règlement SFDR. Il investit 100% de son actif dans des actifs considérés comme des investissements durables selon la méthodologie d'Ecofi.
Code ISIN : Part A : FR0011066000 - Part B : FR0011066059- Part N : FR001401BB09
Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France

Valorisateur : Caceis FUND Administration
Société de gestion : Ecofi
Date de création : 20 juin 2011
Devise de valorisation : Euro
Conditions de souscriptions/rachats : Chaque mercredi de bourse de Paris, à 10h00, à cours inconnu – Règlement J+1
Valeur initiale de la part : Part A : 1 000 € - Part B : 50 € - Part N : 10 000 €

Frais de gestion : Part A : 2,00 % TTC max. - Part B : 1,75% TTC max. - Part N : 0,95%
Frais de fonctionnement : 0,05 % TTC max.
Frais indirects : 1,00 % TTC max.
Commissions de surperformance : Néant
Commissions de souscription (TTC) : Non acquise : 5 % max. - Acquise : néant
Commissions de rachat : Non acquise : 5 % maximum - Acquise : néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI